



PRÊT SCOLAIRE

LA RENTRÉE SCOLAIRE SANS STRESS

DISPONIBLE EN 24H

<https://togo.coris.bank>



JUSQU'À 5 MOIS DE SALAIRE

0%

1^{er} JUILLET AU 31 OCTOBRE 2025



LA NOUVELLE TRIBUNE

Hebdomadaire togolais d'Investigation, d'analyses, et de publicité

N° 400 du jeudi 28 août 2025 / Prix : 250 F CFA

Le saviez vous ?

NOUS VOUS PRÊTONS

quand vous avez tout investi dans le stock.

Jusqu'à 80% de la valeur du stock

Durée jusqu'à 1 an renouvelable

www.investigo.com

BANK OF AFRICA

GOVERNANCE DIAGNOSTIC ASSESSMENT

P. 3

Le FMI en mission de diagnostic au Togo



NATIONAL

P. 3

Paludisme : Le vaccin disponible dès lundi



CNAC-TOGO

P. 4

Les acteurs culturels tirent la sonnette d'alarme





VIVEZ L'INTERNET ILLIMITÉ

TESTEZ CHEZ VOUS VOTRE ÉLIGIBILITÉ

TÉLÉCHARGEZ L'APP CANALBOX

INSTALLATION DE LA BOX 100% GRATUITE*

8866

Coût de l'appel : 20 FCFA.

*Offre valable jusqu'au 31 août 2025. Sous conditions d'éligibilité et de paiement du premier forfait mensuel.



www.canalbox.tg

PRÊT SCOLAIRE
**LA RENTRÉE SCOLAIRE
SANS STRESS**
DISPONIBLE EN 24H

**JUSQU'À 5 MOIS
DE SALAIRE**
**TAUX
0%**
**1^{ER} JUILLET AU
31 OCTOBRE 2025**

REMBOURSABLE SUR
**12
MOIS**
REMBOURSABLE SUR

La Banque Autrement
<https://togo.coris.bank>



GOVERNANCE DIAGNOSTIC ASSESSMENT

Le FMI en mission de diagnostic au Togo

Une mission du Fonds monétaire international (FMI) séjourne au Togo du 25 au 29 août dans le cadre d'un diagnostic approfondi de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Cette démarche, initiée à la demande du gouvernement, s'inscrit dans le cadre du programme de Facilité Élargie de Crédit (FEC) approuvé en mars 2024 par le FMI. Le Governance Diagnostic Assessment (GDA) porte sur des piliers clés de la gouvernance publique : lutte contre la corruption, transparence budgétaire,

gestion des finances publiques, efficacité des institutions, et cadre juridique des affaires.

Le diagnostic examinera plusieurs volets sensibles dont le régime de déclaration de patrimoine des agents publics, les procédures de passation des marchés publics, ainsi que l'indépendance des organes de contrôle, d'enquête et de



sanction.

Ce travail permettra d'identifier les principales failles du système, de mesurer l'écart avec les standards

internationaux et de proposer des réformes adaptées pour renforcer l'intégrité et l'efficacité des institutions.

Les conclusions de la mission, attendues d'ici la fin de l'année, serviront de base à l'élaboration d'une feuille de route stratégique. Objectif : asseoir une gouvernance plus vertueuse, capable de soutenir durablement la mobilisation des ressources internes, de renforcer la confiance des bailleurs et d'attirer davantage d'investissements directs.

Du côté des autorités, cette

démarche est aussi perçue comme un levier d'attractivité économique, alors que le pays cherche à capter davantage d'investissements privés dans les secteurs porteurs (logistique, énergie, agriculture). Les récentes avancées du Togo sur l'indice CPIA, qui mesure la qualité des politiques publiques, ont contribué à son reclassement par le FMI parmi les pays à forte capacité d'endettement, signe d'un progrès structurel.

TOGO : SANTÉ PUBLIQUE

Paludisme : Le vaccin disponible dès lundi

Le Togo introduira le vaccin antipaludique R21 dans son dispositif de santé publique à partir du 1er septembre 2025. L'annonce a été faite lors d'une rencontre de sensibilisation organisée le 26 août à Lomé par la division immunisation du ministère de la Santé et de l'Hygiène.

La rencontre a réuni décideurs, parents d'élèves, leaders communautaires, acteurs de l'éducation et professionnels des médias du Grand Lomé. Objectif : assurer la compréhension et l'adhésion des communautés à l'intégration de ce vaccin dans le Programme élargi de vaccination (PEV).

En effet, dès le 1er septembre,

les enfants à partir de 5 mois recevront systématiquement le vaccin dans les formations sanitaires. Ainsi, les échanges ont porté sur le calendrier vaccinal, les stratégies de mise en œuvre et le rôle des acteurs dans la mobilisation, alors que des réticences avaient été observées lors des campagnes contre la COVID-19.

« Pour protéger les enfants,



le gouvernement a décidé d'introduire le vaccin contre le paludisme à partir du 1er septembre. Ce sont les enfants de 5 mois qui vont en bénéficier dans nos formations sanitaires. Nous exhortons les parents à comprendre que ce vaccin est

sûr et efficace pour réduire les cas de paludisme simple et grave chez les enfants », a indiqué Gnassounou-Akpa, chef division immunisation au ministère.

Le protocole prévoit quatre doses. La première à 5 mois, la deuxième à 6 mois, la troisième à 7 mois et la dernière à 15 mois. Cette vaccination s'inscrit dans un ensemble de mesures de prévention déjà en cours, incluant l'utilisation des moustiquaires imprégnées, la chimioprévention saisonnière et le traitement préventif intermittent pour les femmes

enceintes.

Le Togo bénéficie, pour le déploiement de ce vaccin, de l'appui de l'Alliance mondiale pour les vaccins (Gavi). Sa directrice exécutive, Sania Nishtar, avait récemment échangé avec le Président du Conseil Faure Gnassingbé, en marge de la 9e Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD 9).

ENTREPRISE

Le DG du Groupe Castel en visite à BB Lomé

Dans une atmosphère empreinte de dynamisme et de vision partagée, BB Lomé, filiale du Groupe Castel, a récemment accueilli à Lomé Gregory Clerc, Directeur Général du Groupe, accompagné de son équipe dirigeante. Ce déplacement à Lomé s'est révélé être un moment charnière pour la filiale togolaise du géant brassicole.

Un cap affirmé pour les trois prochaines années

Au cœur des échanges, une ambition claire : valider la feuille de route stratégique de BB Lomé pour les trois années à venir. Cette rencontre a permis de consolider les orientations majeures de l'entreprise, en phase avec les réalités locales et les aspirations du marché togolais. BB Lomé affirme sa volonté de jouer un rôle moteur dans le

développement économique du pays.

Ancrage local et impact national

Plus qu'une simple filiale, BB Lomé se positionne désormais comme un acteur engagé dans la transformation du tissu économique togolais. A travers cette visite, le Groupe Castel réaffirme son soutien à une entreprise qui ne cesse de renforcer son ancrage territorial, en



misant sur l'innovation, la qualité et la proximité avec les consommateurs et toutes les parties prenantes.

Vers une croissance inclusive et durable

Cette étape marque un

tournant : BB Lomé ne se contente plus d'accompagner le développement, elle en devient un catalyseur. En misant sur des partenariats locaux, des initiatives culturelles et une politique de responsabilité sociétale affirmée, l'entreprise s'inscrit dans une dynamique de croissance inclusive, où performance économique rime avec engagement citoyen.

Avec cette visite, BB Lomé ne regarde pas simplement vers l'avenir, elle le façonne.

CONSEIL NATIONAL DES ARTS ET DE LA CULTURE DU TOGO

Les acteurs culturels tirent la sonnette d'alarme

Le Conseil National des Arts et de la Culture du Togo (CNAC-TOGO), qui réunit quatorze fédérations d'artistes et d'organisations culturelles, a tenu une conférence de presse à Lomé pour présenter son cadre fédérateur et alerter sur les difficultés majeures qui paralysent le secteur culturel togolais. Créé en 2020 puis formalisé en 2024, le CNAC-TOGO s'affirme aujourd'hui comme l'instance représentative et consultative des acteurs des arts et de la culture, avec pour mission de structurer, promouvoir et défendre ce secteur vital pour l'identité nationale, la cohésion sociale et le rayonnement international du Togo.

Trois préoccupations centrales ont été exposées avec force. La première concerne le Fonds National de Promotion Culturelle (FNPC), censé remplacer l'ancien Fonds d'Aide à la Culture. Trois ans après sa création, il demeure inactif, faute de nomination d'un directeur et de mise en place d'un conseil d'administration.

Ce blocage prive les artistes d'un outil de financement essentiel et bloque des projets porteurs pour le pays.

La deuxième, jugée extrêmement urgente, porte sur la rémunération pour copie privée, issue de la directive UEMOA n°07/2023/CM du 22 septembre 2023. Ce dispositif vise à compenser les auteurs, artistes, producteurs et éditeurs pour la reproduction privée de leurs œuvres, à l'heure où la multiplication des

copies numériques fragilise considérablement leurs revenus. Conformément à la directive, les Etats membres disposent de deux ans pour transposer cette disposition dans leur droit national. Or, il reste moins d'un mois avant l'expiration du délai, et le Togo n'a toujours pas agi.

Pour le CNAC-TOGO, ce retard est une alerte rouge. Sans la mise en œuvre immédiate de cette rémunération, les créateurs togolais seront exclus d'une ressource financière vitale, déjà en vigueur dans d'autres pays de l'Union, ce qui creuserait encore plus l'écart et accentuerait la précarité des artistes. Il en va de la survie économique de tout un pan du secteur culturel.

Enfin, la troisième préoccupation concerne la réforme de la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins,



en vigueur depuis 1991 et aujourd'hui obsolète face aux réalités du numérique et à la diffusion internationale des œuvres. Une réforme préparée et soumise au Parlement reste bloquée, au grand désarroi des créateurs qui attendent une protection moderne et adaptée aux standards internationaux.

Au-delà de ces trois points, le CNAC-TOGO a lancé un appel pressant à l'action collective, soulignant que le développement culturel ne pourra se faire sans une mobilisation conjointe des autorités, des acteurs culturels, du secteur privé et du public. La culture, rappelle-t-il, n'est pas un luxe mais un moteur de développement, d'identité et de rayonnement.

« Notre mission est de structurer, promouvoir et défendre le secteur culturel afin qu'il contribue pleinement au développement économique, social et identitaire du Togo. Sans ce mécanisme, nos initiatives culturelles sont privées de soutien, et les artistes, d'un outil vital. La culture est le visage, la mémoire et l'avenir d'une nation », a déclaré Ariel Dassanou, coordinateur général du CNAC-TOGO.

Le message est clair : le temps presse. L'opérationnalisation du FNPC, l'adoption rapide de la réforme sur le droit d'auteur et surtout la mise en œuvre immédiate de la rémunération pour copie privée sont des mesures urgentes et incontournables pour relancer la dynamique

culturelle du Togo et offrir aux créateurs les moyens de continuer à faire vivre l'art et la culture.

Trois objectifs principaux guident les actions du CNAC à savoir, renforcer la concertation entre les structures culturelles, défendre les intérêts communs des artistes, et soutenir des initiatives collectives en faveur de la valorisation des arts et de la culture.

Richard LAWSON-BODY

GRAND-KOLO

Les natifs planchent sur les mauvais résultats scolaires

Les filles et fils du Grand-Kolo (préfecture d'Agou) se sont retrouvés, le samedi 23 août 2025 dans l'enceinte du lycée de Kolo, pour une journée de réflexion sur les voies et moyens pour améliorer les résultats scolaires décroissants constatés au cours des deux dernières années. Cette rencontre a réuni la population, les cadres du milieu, les acteurs éducatifs, la chefferie traditionnelle et autres.

Après la cérémonie d'ouverture présidée par le président du comité d'organisation, le décor fut planté pour des discussions fructueuses et des échanges constructifs. Les participants étaient déterminés à trouver des solutions pour améliorer les résultats et redresser la situation.

Au total, quatre thématiques ont été abordées en quatre différents ateliers de travail créés selon les connaissances des uns et des autres en la matière. Le premier thème est libellé comme suit : «

Parentalité, chefferie et valeurs ». Ce panel a regroupé tous les chefs traditionnels du Grand-Kolo et leurs notables qui ont essayé des approches de solutions.

Le second panel est composé des enseignants natifs du milieu et d'autres actuellement en fonction. Ils ont abordé le thème : « Enseignement, pratique pédagogique et encadrement scolaire ».

La troisième présentation concernant la jeunesse a regroupé les jeunes filles et les femmes autour du thème



: « Citoyenneté et scolarisation des filles. »

Le dernier thème s'intéresse aux institutions, ONG et à la gouvernance du système éducatif local.

Tour à tour, les quatre panels

ont rendu les résultats de leurs travaux qui seront étudiés, afin de rédiger une feuille de route. Pour ce faire, un comité composé de trois personnes par village a été créé.

Ce diagnostic appelle à une mobilisation collective,

inclusive et genrée, pour inverser la tendance à l'abandon et réinventer une école où chaque enfant, en particulier chaque fille peut rêver apprendre et réussir, a souligné le président du comité d'organisation.

« La feuille de route 2025 -2026 devra ancrer ses priorités dans cette réalité plurielle et construire un cadre éducatif durable, sécurisé et équitable », a-t-il conclu.

C'est dans une ambiance pleine d'espoir pour une renaissance de l'éducation dans le Grand-Kolo que les participants se sont séparés.

UMOA

Les établissements de monnaie électronique en croissance mais toujours déficitaires...

Entre 2022 et 2024, le chiffre d'affaires des établissements de monnaie électronique de l'UMOA est passé de 172,9 à 291,3 milliards FCFA, porté par l'essor des transactions en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Mali. Malgré cette progression, le secteur enregistre une 3^e année de pertes consécutives, avec un déficit net de 17,3 milliards FCFA en 2024 et un taux élevé de comptes inactifs.

Les établissements de monnaie électronique (EME) de l'Union monétaire ouest-africaine (UMOA) connaissent une progression soutenue de leurs activités, marquée par la forte augmentation de leurs revenus au cours des 3 dernières années. Selon le rapport annuel 2024 de la Commission bancaire de l'UMOA consulté par l'agence Ecofin, leur chiffre d'affaires a affiché une hausse continue en 3 ans.

En 2022, il s'élevait à 172,9 milliards FCFA. Cette progression s'est poursuivie, atteignant 248,839 milliards FCFA en 2023 et 291,279

milliards FCFA en 2024. Cette croissance est principalement due à l'augmentation du nombre de transactions, notamment en Côte d'Ivoire (36,2% du marché), au Bénin (21,7%) et au Mali (22,6%). Cette dynamique montre que les EME traitent de plus en plus d'opérations et génèrent davantage de revenus de leurs activités.

Résultat net : un déficit persistant, mais en amélioration

Malgré cette croissance, ces EME peinent encore à atteindre la rentabilité. Elles demeurent déficitaires pour la troisième année consécutive.



En 2024, leur résultat net provisoire affiche une perte de 17,3 milliards FCFA, en amélioration par rapport aux 21,1 milliards de pertes en 2023 et aux 32,8 milliards de pertes en 2022. Le déficit est principalement concentré sur quatre établissements qui détiennent 34,7 % des encours de monnaie électronique.

Au 31 décembre 2024, l'UMOA comptait 14 EME agréés contre 17 un an plus tôt. Cette baisse résulte du retrait en 2024 des agréments

de trois établissements basés en Côte d'Ivoire. Il s'agit de la Compagnie financière de paiements (CFP), la Small World Financial Services Africa (SWFSA) et Africa Digital Finance (ADF). La répartition géographique des EME reste inégale : la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Bénin en comptent chacun trois, le Mali deux, et le Burkina Faso, le Niger et la Guinée-Bissau un chacun.

Parallèlement, l'encours global de monnaie

électronique émise par les EME de l'UMOA a progressé de 25,6 %, atteignant 1411,7 milliards FCFA en 2024 contre 1124,1 milliards en 2023. Les EME de la Côte d'Ivoire (28,7 %), du Sénégal (26,6 %) et du Burkina Faso (22,3 %), du Mali (11,6%) et du Bénin (10,6%) concentrent la majorité de ces encours.

Cependant, le rapport souligne un défi majeur : sur près de 173 millions de comptes ouverts à fin 2024, 53,6 millions sont considérés comme actifs, soit 31%, en recul par rapport à 2023. Les comptes inactifs atteignent désormais 119,4 millions, traduisant une utilisation encore limitée des services par une grande partie des utilisateurs.

CRRH - UEMOA

Une croissance soutenue et une solidité confirmée au 1er semestre 2025

La Caisse Régionale de Refinancement Hypothécaire de l'UEMOA (CRRH-UEMOA) a tenu son 60^{ème} Conseil d'Administration le 26 août 2025 sous la présidence de Monsieur Thierry TANO. Cette séance a validé des résultats semestriels en nette progression et acté des décisions stratégiques renforçant la croissance et le positionnement de l'institution sur le marché régional.

Au 30 juin 2025, le Produit Net Bancaire s'élève à 2,54 milliards FCFA, en progression de 45% par rapport à la même période en 2024, porté par la dynamique de l'activité de refinancement, précise Sika Finance. Le résultat net atteint 1,40 milliard FCFA, en hausse de 66% sur un an. Le total bilan s'établit à 343 milliards FCFA, en croissance de 19% par rapport à fin 2024, témoignant de la solidité financière et du renforcement des capacités d'intervention de la CRRH-UEMOA. Cette croissance s'accompagne d'un renforcement des fonds propres, portés à 14,13 milliards FCFA grâce à l'entrée de nouveaux actionnaires.

La note financière long terme attribuée par Bloomfield Investment Corporation a été relevée de AA+ à AAA,

avec une perspective stable, reflétant le renforcement de la solidité financière de la CRRH-UEMOA et une confiance accrue des investisseurs.

Faits marquants

Mobilisation réussie de 60 milliards FCFA à travers l'émission inaugurale d'un Social Bond noté « SQS1 – Excellent » par Moody's, une première dans l'UEMOA pour le logement abordable.

Renforcement du capital social avec l'entrée de trois nouvelles banques de l'UEMOA dans l'actionariat de la CRRH-UEMOA.

Obtention du visa de l'AMF-UMOA sur le programme de titrisation de prêts au logement ZAKA conçu en partenariat avec BOAD Titrisation, et lancement de la première opération



de titrisation de prêts hypothécaires de l'UEMOA avec NSIA Banque Côte d'Ivoire.

Gouvernance renforcée

Le Conseil d'Administration a été recomposé avec la rotation des sièges attribués aux banques de l'UEMOA, notamment l'intégration de la banque BSIC Togo, ainsi que l'arrivée de deux nouveaux administrateurs indépendants, renforçant ainsi la gouvernance et la diversité des expertises :

Marie-Madeleine COULIBALY VASCONESE, Consultante Expert-Comptable inscrite à l'Ordre

des Experts Comptables de Côte d'Ivoire, avec plus de 30 ans d'expérience professionnelle.

Didier APHING KOUASSI, banquier d'investissement et Administrateur, Directeur Général de Phoenix Capital Management, expert des marchés financiers et en ingénierie financière.

Perspectives pour le second semestre 2025

Au second semestre 2025 la CRRH-UEMOA déploiera un projet avec la Banque mondiale et la BOAD pour intensifier le refinancement des banques et des SFD de l'UEMOA. Parallèlement, le programme de titrisation

ZAKA sera accéléré et de nouvelles banques intégreront l'actionariat. Ces initiatives stratégiques renforceront la capacité de la CRRH-UEMOA à soutenir de manière durable le financement du logement abordable dans la région.

A propos de la CRRH UEMOA

Créée en 2010 par la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA), la CRRH-UEMOA est une institution financière régionale de premier plan dédiée au financement du logement dans l'UEMOA. Depuis sa création, elle a mobilisé plus de 475 milliards FCFA, permettant de financer plus de 100 000 ménages.

L'institution joue un rôle clé dans le développement du marché hypothécaire et le financement de projets immobiliers dans la région.

CÔTE D'IVOIRE

Pas de trêve avant la présidentielle

A deux mois de la présidentielle, opposants et pouvoir se livrent à une bataille sans répit, entre mobilisations et bras de fer institutionnels. Une analyse de notre confrère Le Point Afrique.

L'annonce d'Alassane Ouattara le 29 juillet 2025 a fait office d'accélérateur de campagne. Lors d'une sobre adresse à la nation, le président en exercice de 83 ans avait défendu sa décision de briguer un quatrième mandat. S'il vient à être réélu, ce nouveau quinquennat serait le second depuis le passage à une Troisième République, en 2016. Vent debout, l'opposition s'est empressée de dénoncer une candidature qu'elle qualifie d'illégale.

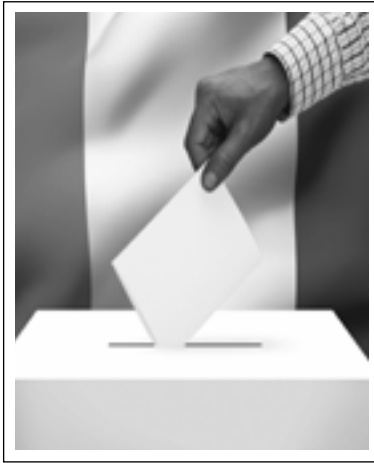
Quand l'opposition se lève

Après avoir été interdite en raison d'un manque d'effectifs sécuritaires à la veille de la fête nationale, la marche du « Front commun », réunissant le PPA-CI de Laurent Gbagbo et le PDCI-RDA de Tidjane Thiam, s'est finalement tenue le 9 août. Rassemblés dans les rues de Yopougon – bastion de l'opposition et plus grande commune ivoirienne –, les militants issus de ces deux grandes formations politiques ont battu le pavé sans débordement majeur.

Mais la première grande mobilisation conjointe de cette période préélectorale a laissé place à des manœuvres plus personnelles. Dernière en date, le meeting de Laurent Gbagbo, également fixé à Yopougon le 16 août dernier. Du haut de l'estrade, l'ancien président a déployé sa verve légendaire, jurant devant la foule « qu'il n'y aura pas de quatrième mandat ». « On n'est pas dépendant de l'Élysée », avait-il formulé en préambule dans une volonté d'épingler la relation d'Alassane Ouattara avec Paris. Malgré une base militante solide, le nom de Laurent Gbagbo reste exclu de la liste électorale en raison d'une condamnation judiciaire.

Le PDCI-RDA dans le doute

Au PDCI-RDA, dont le leader Tidjane Thiam demeure également inéligible, le trouble est encore plus palpable. Car le temps presse. Les personnalités souhaitant se porter candidate à la magistrature suprême ont jusqu'au mardi 26 août 2025 pour déposer leur dossier.



En prévision de l'échéance fatidique, un groupe nommé « Initiative pour la réconciliation et la sauvegarde du PDCI-RDA » formulait récemment un « dernier appel à la raison ». Face au risque d'un parti sans prétendant au premier tour d'octobre, ces militants plaident pour la désignation en urgence d'un candidat alternatif inscrit sur la liste électorale.

Malgré l'appel, la tête exécutive de l'ancien parti unique semble inflexible. À l'occasion d'un point presse ce jeudi 21 août, le réseau des cadres du PDCI-RDA a réaffirmé son engagement au côté du président élu : « Tidjane Thiam fait peur ! [...] Il est et demeure l'unique alternative pour l'élection présidentielle. » Sa candidature est ainsi parvenue à la Commission

électorale indépendante (CEI) ce dimanche 24 août. Mais pour quel résultat ? En principe, le dossier de Thiam devrait être rejeté par le Conseil constitutionnel. Face aux rumeurs qui s'étaient propagées sur les réseaux sociaux, le PDCI-RDA a par ailleurs démenti un retour de l'opposant. Car depuis de longs mois, l'ex-financier du Credit Suisse est stationné en Europe, affirmant craindre pour sa sécurité.

En attendant, aucun plan B ne se dessine à l'horizon. A la marge du parti, l'homme d'affaires et dissident Jean-Louis Billon a toutefois déposé son dossier ce 21 août. En dépit des dissensions, le député affirme rester fidèle aux valeurs du PDCI-RDA. Un positionnement alternatif qui pourrait, à terme, le replacer au centre de l'opposition.

Qui pour changer la donne ?

Dans ce calendrier très resserré, les opportunités de bouleversement du jeu électoral s'amenuisent. Ceux qui comptaient sur le Comité des droits de l'homme des Nations unies ont de quoi être dubitatifs. Saisie par Tidjane Thiam et Laurent Gbagbo, l'instance internationale a rejeté tour à tour les demandes de mesures

provisaires formulées par les deux responsables. Celles-ci visaient un recouvrement du droit à être candidat le temps qu'une décision soit prise sur le fond des dossiers. Le Comité invite néanmoins la Côte d'Ivoire à prendre toutes les mesures nécessaires pour que les auteurs puissent exercer leurs droits politiques. L'État ivoirien a jusqu'au 20 février 2026 pour adresser ses observations, soit bien après l'élection d'octobre 2025.

Si la voie internationale paraît compromise, d'autres espèrent toujours qu'un geste émane du pouvoir en place. Au sortir de la maison du PDCI-RDA, dans la commune de Cocody, un militant reste optimiste : « Alassane Ouattara peut tout à fait réintégrer des candidats sur la liste électorale par décret... »

Pour l'heure, le parti présidentiel RHDP entend rester ferme. Son porte-parole, le ministre de l'Agriculture Kobenan Kouassi Adjoumani, fustigeait mercredi 20 août la « rhétorique guerrière » de l'opposition.

CANTINES SCOLAIRES CEDEAO

Un levier pour l'emploi rural et la formation des jeunes

Alors que la malnutrition et les faibles performances scolaires freinent le développement en Afrique de l'Ouest, une initiative innovante combinant repas scolaires et stimulation des économies rurales vient créer des emplois et développer des compétences locales.

Samedi 23 août, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a annoncé le déploiement d'un programme de 4,5 millions d'euros (soit 5,2 millions de dollars) destiné à moderniser l'alimentation scolaire dans la région. L'initiative, largement relayée par la presse nigériane, soutiendra seize projets portés par des ONG, dont deux au Nigeria, avec l'objectif de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition des enfants tout en stimulant l'économie rurale par l'achat de produits locaux.

Elle bénéficie du soutien de la coopération espagnole et mobilise plusieurs secteurs, dont l'agriculture, l'éducation et la santé.

L'impact attendu de ce programme est multiple. En améliorant l'accès à des repas réguliers et équilibrés, il devrait accroître la concentration et la réussite des élèves, tout en réduisant l'absentéisme. L'implication des producteurs locaux ouvre des débouchés économiques pour les jeunes et les femmes et dynamise la filière agroalimentaire dans les zones rurales. Les formations proposées aux producteurs et coopératives sur les normes sanitaires, la logistique et la gestion des chaînes d'approvisionnement renforcent leurs compétences et leur employabilité, tout en créant un cercle vertueux entre éducation, nutrition et marché du travail.

En Afrique de l'Ouest,



la malnutrition infantile reste un obstacle majeur au développement. Selon la Global Child Nutrition Foundation, la couverture des repas scolaires est encore insuffisante pour répondre aux besoins, limitant la croissance et la réussite éducative des enfants. En misant sur l'effet multiplicateur des cantines locales, la CEDEAO combine nutrition, performance scolaire et stimulation des

marchés agricoles pour générer un impact socio-économique durable. Des expériences similaires, soutenues par la Banque mondiale au Bénin et au Cameroun, ont montré qu'une approche multisectorielle améliore durablement la nutrition et génère des emplois ruraux. Au Bénin, le Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) permet à

plus d'un million d'écoliers de bénéficier de cantines scolaires et crée des emplois locaux, notamment pour les cuisiniers, transporteurs et producteurs. Au Cameroun, le Projet d'urgence pour lutter contre la crise alimentaire (PULCCA) combine alimentation scolaire d'urgence et production locale, créant des emplois pour les jeunes et améliorant la sécurité alimentaire.

Ces exemples démontrent qu'il est possible de transformer la cantine scolaire en moteur de développement économique et de formation des jeunes, avec des retombées directes sur les communautés locales. La pérennité de l'initiative de la CEDEAO dépendra de l'engagement politique et de la mobilisation continue des États membres.

CYBERCRIMINALITÉ

Les 4 principaux types de cyberattaques en Afrique en 2024 (Interpol)

Les cyberattaques continuent de s'intensifier en Afrique dans un contexte de transformation numérique rapide, marqué par une connectivité accrue et l'adoption généralisée de technologies telles que la banque mobile et le commerce en ligne. Interpol revient sur ces tendances dans l'édition 2025 de son rapport « Africa Cyberthreat Assessment Report ».

Publié en juin dernier, le rapport indique que plus des deux tiers des pays africains membres d'Interpol estiment que les crimes dépendants ou facilités par les technologies représentent une part allant de « moyen » à « élevé » de l'ensemble des infractions. La cybercriminalité représente notamment plus de 30 % de toutes les infractions signalées en Afrique de l'Ouest et en Afrique de l'Est. Entre 2019 et 2025, les incidents de cybersécurité sur le continent auraient entraîné des pertes financières estimées à plus de 3 milliards USD.

Interpol souligne que « les cybercriminels affinent en permanence leurs tactiques, en recourant à l'ingénierie sociale, à l'intelligence artificielle et aux plateformes de messagerie instantanée pour lancer des attaques de plus en plus sophistiquées. Les réseaux cybercriminels, qu'ils soient locaux ou internationaux, exploitent les vulnérabilités humaines comme méthode principale, utilisant des techniques de tromperie avancées pour cibler organisations et individus ».

Voici, selon le rapport, les quatre types de cyberattaques les plus fréquentes en Afrique en 2024.

Les escroqueries en ligne, première menace

Les arnaques en ligne constituent la principale menace cybersécuritaire en Afrique en 2024. Les criminels tirent parti de l'essor des activités en ligne, notamment les réseaux sociaux, le commerce numérique et la banque mobile, pour commettre des fraudes via l'ingénierie sociale.

Le phishing ou hameçonnage est le type d'escroquerie le plus fréquent, représentant 34 % de l'ensemble des incidents détectés. Les cybercriminels usurpent l'identité d'entités de confiance via e-mails, messageries ou sites web frauduleux afin de pousser les victimes à divulguer des informations sensibles, permettant ensuite accès non

autorisé, usurpation d'identité et fraude financière.

Les « romance scams » connaissent également une forte progression, particulièrement en Afrique de l'Ouest (Nigeria, Ghana, Côte d'Ivoire, Bénin). Les fraudeurs établissent un premier contact via les réseaux sociaux, les applications de messagerie ou de rencontres. Ils créent un lien de confiance avec leurs victimes, puis les manipulent pour obtenir de l'argent ou d'autres ressources, parfois en combinant séduction et faux investissements en cryptomonnaie.

Le rançongiciel

En 2024, le rançongiciel s'impose comme l'une des cybermenaces les plus graves et les plus coûteuses, ciblant gouvernements, entreprises et services critiques. Les pays les plus touchés incluent l'Afrique du Sud, l'Égypte, le Nigeria, le Kenya, la Gambie, le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, l'Éthiopie, la Côte d'Ivoire et le Bénin.

Ces attaques consistent à bloquer l'accès à un système informatique ou à chiffrer ses fichiers, les rendant inutilisables, avec demande de rançon souvent en cryptomonnaie. Le groupe Lockbit, par exemple, combine chiffrement et menace de publication de données sensibles si la rançon n'est pas payée.

Parmi les cas recensés en 2024, Flutterwave au Nigeria a perdu environ 7 millions USD lors d'une attaque en avril. ENEO au Cameroun a subi des perturbations dans la gestion de l'électricité. Au Kenya, la Urban Roads Authority et la Micro and Small Enterprise Authority ont vu leurs données compromises, tandis que le National Bureau of Statistics au Nigeria a été piraté. En Afrique du Sud, le Department of Defence a perdu 1,6 TB de données, dont les contacts du président. Telecom Namibia, l'opérateur historique namibien, a vu



environ 626,3 GB de données exposées, affectant plus de 619 000 clients.

La compromission de courriels professionnels

La compromission de courriels professionnels ou Business Email Compromise (BEC) est également répandue. Selon les partenaires privés d'Interpol, 11 pays africains concentrent la majorité des activités BEC, avec un focus sur le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire et l'Afrique du Sud.

Le secteur financier est le plus ciblé, particulièrement les entreprises effectuant des transactions internationales fréquentes ou disposant de faibles contrôles de sécurité.

Les attaques BEC reposent sur l'ingénierie sociale et le phishing pour tromper les employés et manipuler des transactions financières. Les cybercriminels se font passer pour des dirigeants, partenaires commerciaux ou responsables gouvernementaux afin d'obtenir des virements frauduleux ou modifier des coordonnées bancaires.

Certains recourent également au vol d'identifiants ou à des intrusions réseau pour surveiller les échanges d'e-mails et intervenir dans les paiements. En Afrique de l'Ouest et australe, les fraudeurs utilisent souvent des domaines similaires ou de légères modifications d'adresses e-mail, ainsi que

des arnaques liées aux devis et aux paiements.

Selon Interpol, le groupe Black Axe est particulièrement impliqué dans les fraudes BEC à travers le continent. Par ailleurs, en novembre 2024, le Nigérian Babatunde Ayeni a été condamné par la justice américaine à 10 ans de prison pour avoir orchestré une escroquerie BEC ciblant des transactions immobilières aux États-Unis, affectant plus de 400 victimes et dérobant 19,6 millions de dollars.

La sextorsion numérique

La sextorsion numérique, une forme d'abus sexuel en ligne basé sur l'image (OIBSA), est devenue une cybercriminalité majeure en Afrique en 2024, selon Interpol. Le rapport indique que plus de 60 % des pays interrogés dans le cadre de l'étude signalent une hausse des incidents.

Cette cyberattaque consiste à extorquer des victimes en menaçant de diffuser des images sexuellement explicites sans leur consentement. Les campagnes se déroulent généralement via les réseaux sociaux, et on observe une montée des sextorsions basées sur l'intelligence artificielle, avec des foyers identifiés en Mauritanie, Égypte, Mali et Maroc.

Les motivations sont principalement financières, mais incluent aussi la vengeance, la punition ou la volonté de nuire à la réputation de la victime.

L'impact psychologique est important : en Afrique du Sud, les autorités ont signalé une hausse des victimes adolescentes, et un adulte s'est suicidé à la suite d'un incident de sextorsion. En Égypte, une plateforme de soutien numérique a reçu au cours de l'année 250 000 appels liés à la sextorsion, principalement de la part de femmes et de filles.



Récépissé No 0546/31/05/16/
HAAC

Djidjolé - Batomé, von après
Maison Suzanne AHO, en face
de l'église EAC-TOGO
Tél : 90 03 83 30 / 98 01 82 02
www.lanouvelletribune.net

Directeur de la Publication

Elom K. ATTISSOGBE
Tél : (+228) 91 90 48 04 /
98 01 82 02

Rédacteur en chef
Nicolas EDORH

Rédaction
Elom ATTISSOGBE
Nicolas EDORH
Béatrice AGBODJINO

Infographie
La Nouvelle Tribune

Impression
SDR

Tirage
2.500 exemplaires

TOUJOURS UN COUP D'AVANCE

M
LEMAN

600*
FCFA

BOUTEILLE

65 CL

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À BOIRE AVEC MODÉRATION

18

*Prix de vente détail conseillé

BIÈRE
IEN
CHEZ
NOUS